



Le monarque de Bamendjou fait l'objet d'une nouvelle mise en garde du Préfet des Haut-Plateaux, un département situé dans la région de l'Ouest.

Dans une seconde déclaration, toujours aux allures martiales, le Préfet des Haut-Plateaux, Ousmanou Yampen, met en garde le roi des Bamendjou, Sa majesté Sokoudjou Jean Rameau Philippe.

L'administrateur civil principal reproche au chef traditionnel, ses nombreuses sorties sur les réseaux et médias, de nature à mettre en péril la stabilité des institutions républicaines et celui qui les incarne.

L'autorité administrative invite par la suite le Roi Sokoudjou à faire preuve d'un sens élevé de responsabilité et prévient qu'une nouvelle sortie cybernétique ou médiatique du chef l'exposera à la rigueur de la loi.

Brigade Anti-sardinards

En réaction, la BAS, un mouvement né spontanément au sein des diasporas camerounais au lendemain de la présidentielle de 2018 et très hostile au régime de Paul Biya, a mis en garde les autorités de Yaoundé contre toute tentative de musèlement, et a surtout déploré le silence

des autres chefs face la cette recrudescence de la restriction de leur liberté.



BRIGADE ANTI-SARDINARDS (France)
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22.01.2021

Mise en garde aux Fonctionnaires de l'Etat Camerounais Suite aux menaces du préfet du département de hauts plateaux envers S.M Rameau Jean-Philippe Tchendjou II Sokoudjou, roi des Bamendjou.

La Brigade Anti-Sardinards continue à observer que malgré la pseudo liberté déclarée, certains fonctionnaires notamment le préfet du département des Hauts Plateaux à Baham le nommé Yampen Ousmanou, continue à croire que nos autorités traditionnelles sont sous ses ordres.

La B.A.S déplore néanmoins le silence des autres autorités traditionnelles face à cette recrudescence de restrictions de liberté de nos gardiens de la tradition et profite de cette occasion pour mettre en garde ce fonctionnaire contre toutes atteintes de liberté.

La Brigade Anti-Sardinards mets en garde le gouvernement de Yaoundé contre toute tentative de musellement et d'intimidation à l'égard des autorités traditionnelles Camerounais qui sont les garants de notre identité culturelle et traditionnelle.

Paris, le 22.01.2021
